

temps&territoire

AIDER INITIATIVES

Lettre d'information n°1

novembre 2011

AIDER
Ecosite du Val de Drôme
Brunelle
26400 EURRE

Tél./Fax : 04 75 25 34 17
secretariat@aider-initiatives.fr

Les politiques temporelles ont 10 ans

Kézako ?

En l'espace de quelques décennies, de nombreuses mutations économiques, sociales et technologiques ont profondément transformé nos rythmes de vie. On est passé d'une « société industrielle taylorienne » caractérisée par des rythmes massifs, standardisés, une division du travail entre genre (l'homme actif et la femme au foyer), à une « société à mille temps », où les femmes travaillent, les rythmes de travail ce sont diversifiés et où l'économie mondialisée fonctionne 24h/24, 7j/7.

Ces mutations engendrent des problèmes d'articulation des temps, des inégalités et des problèmes d'accès aux services et activités des territoires.

Les politiques temporelles prennent en compte les rythmes vers une certaine qualité de vie, la réduction des inégalités, mais aussi vers une nouvelle organisation temporelle des structures (services à la population, organisation des entreprises, aménagement urbain...).

Mais que fait un bureau des temps ?

un bureau des temps ...

- > observe les rythmes du territoire : recueil des horaires de travail, des rythmes des familles, des horaires d'ouverture des services de garde d'enfants, de transports, etc...
- > agit pour la prise en compte des nouveaux rythmes pour que nos journées ne soient pas une course contre la montre : formation des managers et des élu-e-s, repérage d'initiatives d'intérêt....
- > envisage avec les parties prenantes des solutions adaptées.



Sommaire :

- L'installation des politiques temporelles en France
- Le temps des commerces en Vallée de la Drôme
- Les dates à retenir

Aujourd'hui, en France, une trentaine de territoires français s'est dotée de « bureaux des temps ».

Et les territoires ruraux ?

Si, aux prémices, on comptait principalement d'importantes collectivités urbaines, les politiques temporelles sont aujourd'hui appliquées dans des villes moyennes, comme Brive (19).

Dès 2008, AIDER s'est concentrée sur une

expérimentation des politiques temporelles et interrogé leur pertinence en milieu rural.

Aujourd'hui, certaines collectivités (Région Nord-Pas-de-Calais, Diputación de Barcelone...) s'interrogent sur une gestion des temps



concertée entre ville et campagne.

Ces territoires s'appuient déjà sur le travail mené par AIDER en Drôme.

Commerçant-e-s & artisan-e-s :

Etre au service des habitant-e-s tout en organisant son temps

En 2010, AIDER a mené une enquête auprès des entreprises du commerce et de l'artisanat en Drôme.

« Je passe plus de temps ici qu'avec mon épouse. Le relationnel est très prenant et je n'ai qu'un soir de libre par semaine. » nous confiait alors un commerçant.

Investissement professionnel conséquent et forte imbrication entre vie professionnelle et familiale sont les constats que révèle l'enquête. En effet, 50% des commerçant-e-s et artisan-e-s déclarent travailler plus de 12h par jour, parce que le service aux habitant-e-s est un principe capital.

Mais au delà du nombre d'heures travaillées, c'est la difficulté à prendre du recul qui peut être à l'origine de difficultés professionnelles et éventuellement une source de conflits familiaux, car dans un coin de sa tête,

« on est toujours dedans ».

Parce que les commerçants et les artisans ont eux aussi besoin de souffler, de faire face à des imprévus ou de disposer de temps pour se former par exemple, sans pour autant fermer boutique, **AIDER teste, cet automne, la mise en place d'un service de remplacement au travail.**



Pour en savoir plus, contactez-nous au **04 75 25 77 39**

Le coin des innovations

Des applications au service des collectivités

Visualiser en temps réel les déplacements à l'échelle d'un territoire au fur et à mesure de la journée — un mode d'observation rendu possible à partir des données libérées par Data Keolis Rennes et OpenStreetMap.

[L'exemple de Rennes](#)

Du covoiturage pour les sorties culturelles à Lyon

Le covoiturage est possible également pour les sorties des habitants du Grand Lyon ! Le dispositif lancé le 20 septembre à l'Opéra de Lyon, qui est l'initiateur du concept compte déjà une vingtaine de salles de spectacles inscrites.

Il suffit de s'inscrire directement sur le site en choisissant le spectacle pour lequel on souhaite covoiturer.

[Pour en savoir plus](#)



Vous êtes salarié-e ou employeur ?
Vous êtes un acteur privé ou un partenaire public ?
Vous souhaitez faciliter l'organisation des temps de vie dans votre entreprise ou sur votre territoire ?

Faites-nous mieux connaître les rythmes du territoire et envisageons ensemble les réponses adaptées.



AIDER
Ecosite du Val de Drôme
26400 EURRE
Tél./Fax : 04 75 25 77 39
secretariat@aider-initiatives.fr

AGENDA

Dates à retenir

Mardi 22 novembre

Colloque PDIE

Pour tout savoir sur les plans de déplacements interentreprises - organisé par l'ADEME et la Région Rhône Alpes

[Pour en savoir plus](#)

Mardi 13 et mercredi 14 décembre

8° édition du forum annuel des Interconnectés

Une plongée au cœur des applications numériques les plus pertinentes pour le développement des projets publics

[Pour en savoir plus](#)

Questions de temps : les commerces

Et si en découvrant les rythmes d'un territoire, on apprenait à mieux connaître les besoins de celles et ceux qui y vivent et y travaillent? Testons vos connaissances en Drôme

1 - En moyenne par semaine, les commerces nécessitent de la part des chefs d'entreprise...

- A - 50 h de travail
- B - 56h de travail
- C - 63h de travail

2 - Quelle est la part de commerçant-e-s qui travaillent en dehors de l'ouverture de la boutique ?

- A - 50 %
- B - 90 %
- C - 75 %

3 - Quelle part des commerçant-e-s travaillent 7 jours/7.

- A - un quart
- B - un tiers
- C - la moitié

4 - Avant de lancer l'entreprise, quelle proportion n'avait ni formation spécifique ni expérience de terrain?

- A - 1 commerçant-e sur 10
- B - 2 commerçant-e sur 10
- C - 3 commerçant-e sur 10

Les bonnes réponses:
1-C 2-B 3-B 4-C